

Parc

N° 3 - Septembre 87

FESTIVES 87

Dimanche 27 septembre, n'oubliez pas les deuxièmes FESTIVES du Parc Naturel Régional !

De 10 h à 18 h, comédiens, chanteurs, bateleurs, marionnettistes, artisans et producteurs vous attendent pour vous étonner, vous faire rire, vous amuser, vous tenter...

Tout au long de la journée vous pourrez flâner entre les stands d'artisans et de petits producteurs, vous laisser entraîner dans un spectacle de danse folklorique, attirer par le cracheur de feu, interpellé par les marionnettes, captiver par les comédiens, charmer par les chants traditionnels, à moins que vous ne préfériez vous essayer au tir à l'arc ou à la lutte, participer à une course en sac ou à un tir à la corde pendant que vos enfants font un tour de poney...

Si la faim vous tenaille, vous pourrez déjeuner sur place et tout l'après-midi déguster tartines, pâtisseries, crêpes, arrosées de cidre, jus de fruit, tisanes ou lait frais de la ferme.

Tout est prévu pour que grands et petits passent une excellente journée.

Rendez-vous donc le dimanche 27 septembre, venez nombreux ! Votre présence récompensera les dynamiques associations du Parc Naturel Régional, qui ont aidé l'équipe technique à organiser cette manifestation et pris en charge une part importante de l'animation.

Journal d'information du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

13, grande rue - 78720 Dampierre - Tél. 30 52 54 65

Directeur de la Publication : Claude DUMOND

Rédacteur en chef : C.A. de FERRIERES

Rédaction : G. RESCLAUSE

Photos : P.N.R. Dessins O. CLERIN (source « l'Élagage » E. MICHAU - I.D.F.)

Dépot légal N° 1306

conformément à la loi du 29 juillet 1881

Sommaire

Dossier : élagage	p. 2
Informations	p. 7
Festives	p. 8



Éditorial

Depuis trois ans, à l'initiative du Conseil Général des Yvelines, se déroule la Journée Départementale de l'Environnement, grande fête de la nature et du patrimoine.

Cette année, c'est notre Parc Naturel Régional qui a été choisi pour l'accueillir le 11 octobre prochain.

C'est dire tout l'intérêt que porte le Conseil Général des Yvelines, et son Président Paul-Louis TENAILLON, à notre structure.

Vitrine du dynamisme des collectivités territoriales, des associations et des organismes qui œuvrent en faveur de l'environnement naturel et architectural, cette manifestation se déroulera dans l'enceinte

du Château de Dampierre.

Parallèlement, en l'Église St-Pierre de Dampierre, se tiendra l'exposition " 15 ans de restauration des Églises dans les Yvelines". (faite par le Conseil Général, avec le concours du Service Départemental des Archives).

A cette occasion, il sera possible de visiter la chapelle particulière de la famille de LUYNES.

Je tiens à la remercier vivement, au nom du Conseil Général des Yvelines, de la Commune de Dampierre et du Parc Naturel Régional, pour son accueil et tout particulièrement pour l'ouverture au public de sa chapelle, événement excep-

tionnel qui ne s'était pas produit depuis près d'un siècle.

Je vous invite donc nombreux à venir participer aux multiples animations qui vous seront proposées ce jour-là : randonnées pédestres, équestres, cyclistes, initiation aux activités de plein air, visites de découverte de la nature sur le sentier pédagogique de Maincourt et expositions.

A bientôt !

Docteur Claude DUMOND
Président du Parc Naturel Régional
Vice-Président du Conseil
Général des Yvelines
Maire de Dampierre-en-Yvelines

Dossier : élagage

Arbres des champs, arbres des villes



Les arbres, c'est bien sûr la forêt, et elle couvre quelque 10 000 ha du territoire de notre Parc Naturel Régional.

Bienheureux ces « arbres des champs », dont le rôle écologique, touristique, économique est reconnu. A ces titres, ils sont protégés et gérés au mieux. Nous avons conscience de la valeur du patrimoine qu'ils représentent.

Aujourd'hui, « l'arbre des villes », ou arbre d'ornement, celui qui agrmente nos places de villages, jardins publics, cours d'écoles, jardins privés et bords de route a tendance à être le mal aimé.

Soumis à de multiples agressions : blessures des troncs occasionnées par les pare-chocs des voitures, affichage sauvage, tondeuses, mutilation et asphyxie des racines lors des travaux de voirie, goudronnage et tranchées, il subit en plus régulièrement le « supplice » de l'élagage, véritable amputation souvent mortelle.

Pourtant, lui et tous ses frères urbains font partie de notre environnement et de notre patrimoine ; ils sont un élément important de notre paysage. Vous qui passez sans les voir, imaginez un instant leur disparition de nos villes, bourgs et

villages.

Savez-vous que trente ans et plus sont nécessaires pour mener un arbre à l'âge adulte et qu'il représente un patrimoine important, puisqu'il faut au minimum 4 000 F à 5 000 F pour le remplacer, sans compter les frais engagés pour son entretien et la valeur paysagère qu'il représente.

Il ne s'agit pas ici de faire le procès de quiconque.

Ce dossier est destiné à vous informer, aussi bien particuliers que collectivités. Je souhaite que les pages qui vont suivre vous sensibilisent à la protection de ce patrimoine et vous aident à mieux le gérer en pouvant choisir et contrôler les professionnels auxquels vous ferez appel.

L'élagage brutal a occasionné trop de méfaits.

D'autres techniques, respectueuses de la physiologie de l'arbre, existent, les services techniques des communes s'y intéressent de plus en plus car elles se révèlent, à terme, moins onéreuses.

J.P. AGNES
Vice-Président
du Parc Naturel Régional
Maire de la Celle-les-Bordes



Massacre à la tronçonneuse

Spectacle pitoyable que ces morceaux de bois que l'on voit quelquefois alignés en bordure de routes, sur les places ou plantés comme des piquets dans un jardin.

La tronçonneuse est passée par là, ne laissant qu'un tronc et dans le meilleur des cas quelques branches.

Peut-on alors encore donner le nom d'arbre à ces maronniers, tilleuls, platanes ou autres, complètement déplumés ?

Des arguments pour la « Boule à zéro »

Les partisans de l'élagage brutal et systématique n'ont pas mauvaise conscience lorsque leurs tronçonneuses s'abattent.

Ne dit-on pas que pour permettre à l'arbre de retrouver une nouvelle jeunesse, et pour prolonger sa vie en milieu urbain, une telle coupe à ras est indispensable.

Et la sécurité ! il faut y penser. Toutes ces branches qui risquent de tomber sur le malheureux citoyen.



Il y a aussi les frondaisons qui font trop d'ombre aux maisons et immeubles riverains. Il faut bien les réduire à leur plus simple expression pour que tout le monde puisse profiter du soleil.

Quant à l'argument financier, il est bien évident qu'une fois que l'on a réduit l'arbre à l'état de simple poteau, on peut facilement attendre cinq à dix ans avant de se remettre à l'ouvrage. Finalement, c'est une bonne opération.

Et pourtant ...

Tous ces arguments s'écroulent comme un château de cartes si on réfléchit un instant.

Si l'élagage radical redonne vigueur et jeunesse aux arbres de nos villes et bords de routes, on peut se demander pourquoi les forestiers, dont le métier est de gérer au mieux les forêts, ne le pratiquent pas.

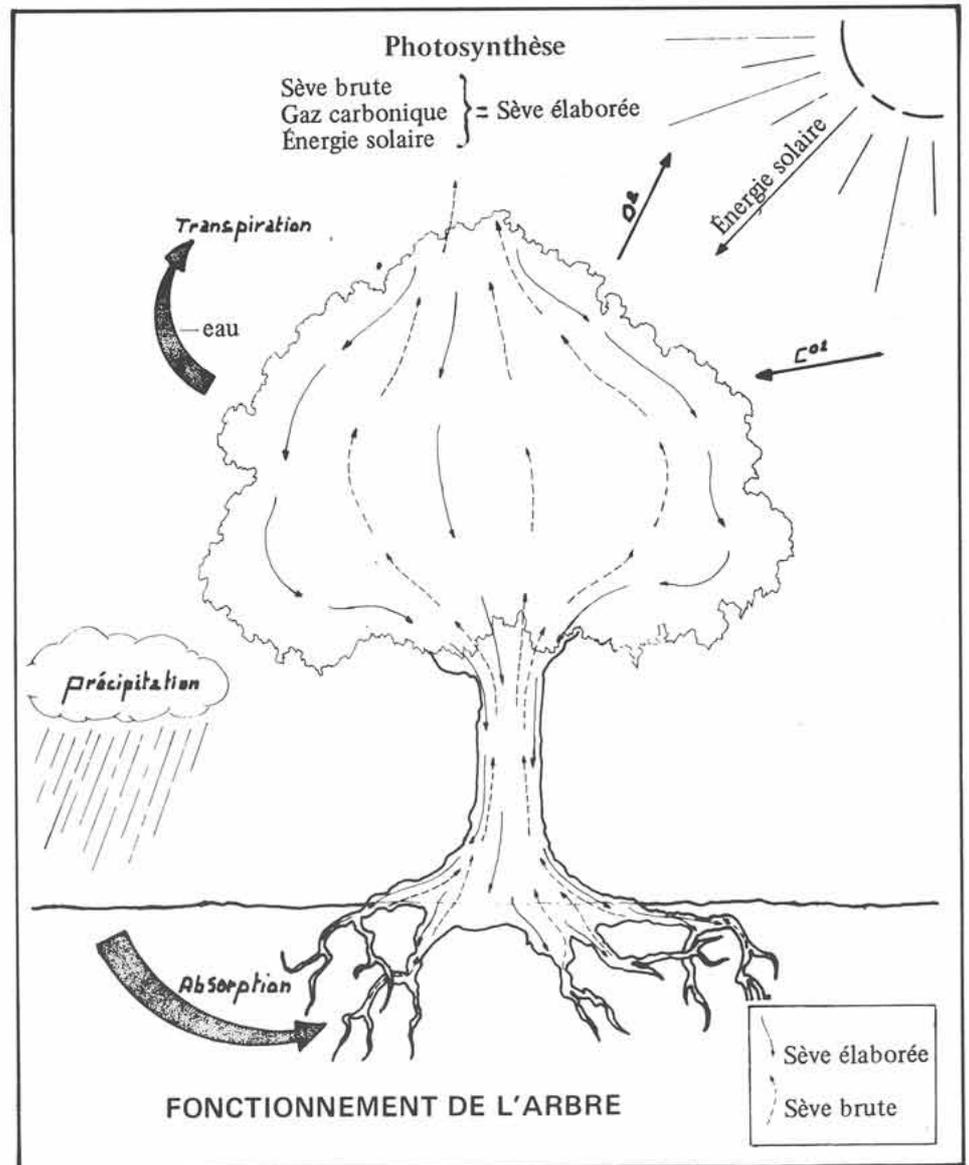
La réponse est simple. Cette opération chirurgicale qui relève plus de la barbarie que de la remise en état, déstabilise complètement le système biologique et physiologique de l'arbre. Elle remet en question son équilibre naturel.

Loin de retrouver la vigueur, il va s'affaiblir et voir son espérance de vie diminuer. Il ne va plus pouvoir assurer normalement

sa nutrition, faute d'avoir conservé une surface foliaire suffisante et nécessaire à la production de sève élaborée (phénomène de la photosynthèse). Les chutes de croissance résultantes peuvent d'ailleurs être observées sur les cernes annuels.

Le système racinaire de l'arbre lui permet de s'ancrer solidement dans le sol. Lorsqu'une grande partie de la surface foliaire est supprimée, les racines ne sont plus alimentées correctement par la sève élaborée. Le risque majeur est leur atrophie qui peut affecter gravement la qualité de l'ancrage au sol et fragiliser l'arbre.

C'est alors que se pose le vrai problème de sécurité. Un sujet pouvant nourrir normalement ses racines ne tombera pas sous un coup de vent un peu fort. Un autre, ayant été mutilé régulièrement, a de grandes chances de s'écrouler un jour à la surprise de tout le monde.



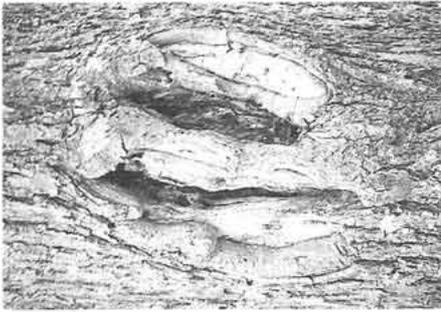


Taillables et corvéables ...

Aujourd'hui, les élagueurs pratiquent encore régulièrement des coupes dites à l'horizontale sur le gros bois (tronc et branches maîtresses). Ces coupes, à l'apparence si propre et si nette, sont en fait le moyen le plus sûr de détruire un arbre.

La plaie formée au moment de la section ne peut se cicatriser correctement car les notions élémentaires de connaissance de la physiologie et du comportement réactionnel de l'arbre sont bafouées.

Un léger bourrelet va apparaître sur les bords de la coupe, formant ainsi une cuvette qui va retenir les eaux de pluie. Cette eau va se charger de micro-organismes et s'infiltrer progressivement dans les rayons médulaires. Insectes, champignons et autres agents dévastateurs vont s'installer à leur tour et procéder tranquillement à leur travail destructeur.



La pourriture va progresser régulièrement, invisible extérieurement.

Dans les bois tendres (marronniers, tilleuls, peupliers ...), elle peut atteindre jusqu'à un mètre par an.

C'est ainsi qu'en quelques années, et malgré une lutte incessante, un arbre peut être complètement détruit.

Contrairement aux idées reçues, un arbre qui pourrit ne meurt pas : il lutte en mettant en place des systèmes de défense qui consistent à isoler les parties malades. Mais il ne peut combattre que s'il possède la vigueur nécessaire à la mise en place de ses barrières défensives.

Coups bas des mauvaises coupes

Les coupes à l'horizontale ne sont hélas pas les seules à mettre en péril nos arbres urbains.

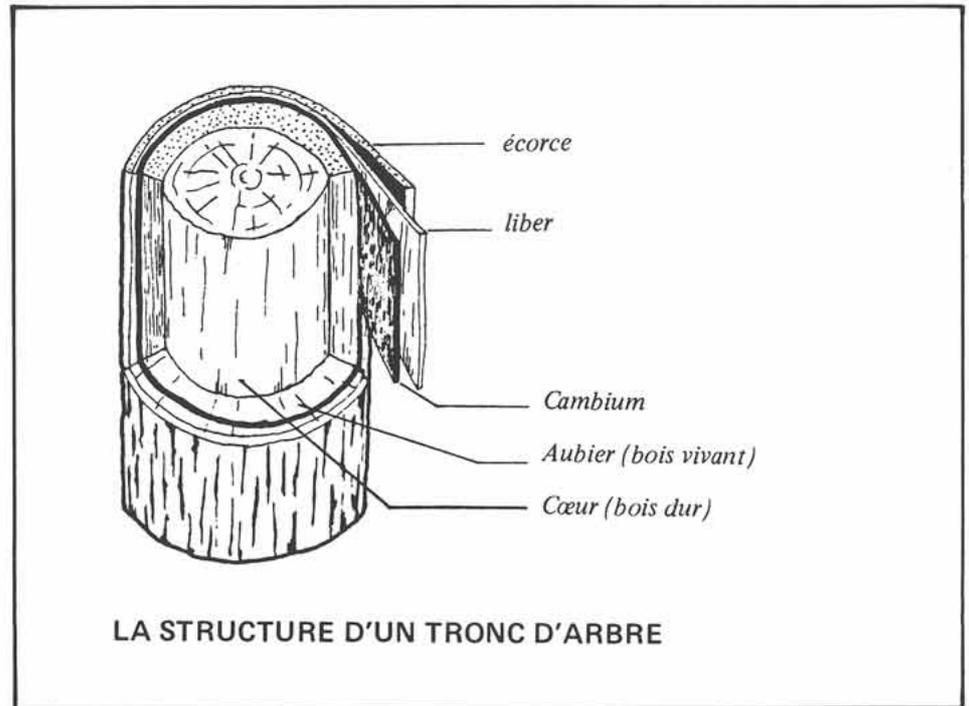
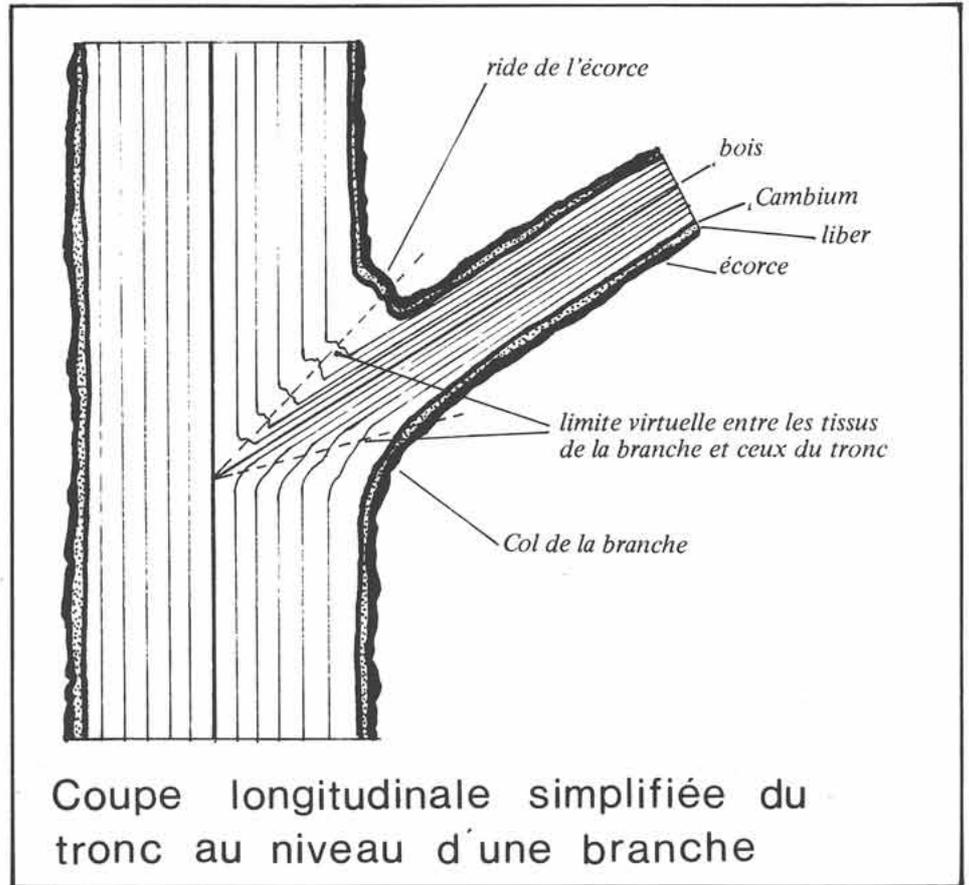
Toutes coupes mal effectuées, même sur le plus petit des rameaux, peuvent leur porter préjudice.

Une coupe trop longue, ou trop courte, et c'est la porte ouverte à la pourriture.

L'explication est en fait très simple à comprendre si l'on sait tout d'abord que la branche et le tronc sont deux arbres différents.

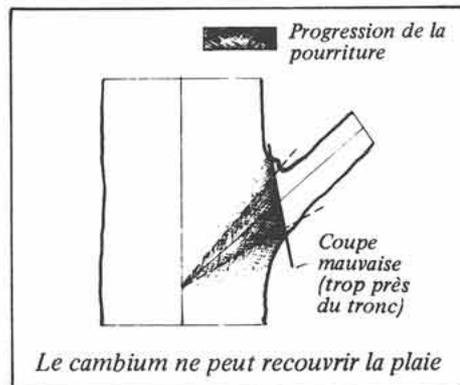
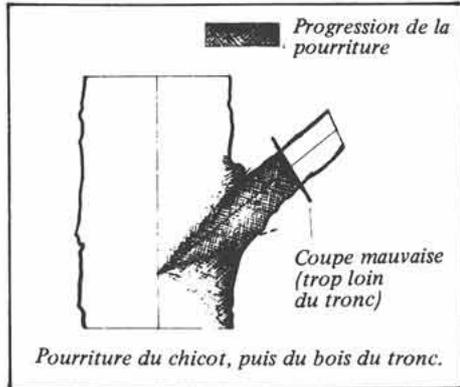
Lorsqu'une branche est coupée, l'arbre met en place immédiatement ses barrières chimiques de défense.

La plus efficace et la plus résistante est celle élaborée par le cambium (matière ligneuse, avec le liber et l'écorce qui est



la seule partie commune au tronc et à la branche).

C'est donc le cambium qui va recouvrir la plaie et permettre la cicatrisation. Si la section est faite trop loin du tronc, le cambium ne pourra pas jouer son rôle de « couverture ». Le chicot va être attaqué par l'humidité et les parasites, puis viendra le tour du bois du tronc.



Si la section est faite trop près du tronc, la plaie sera trop grande pour que le cambium (alors partiellement détruit) puisse la recouvrir et nous nous retrouvons dans la même situation.

Ainsi, sans parler des problèmes d'esthétique, du non respect du port naturel des espèces, ces pratiques d'élagage mettent en péril la vie même des arbres.

Alors, doit-on laisser nos « arbres des villes » se développer naturellement sans aucune intervention ?

La taille : art et technique d'un bon élagage

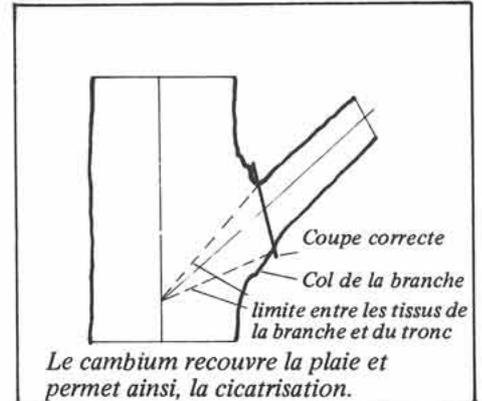
En théorie, si les conditions normales d'espace et de lumière sont respectées pour assurer un bon développement et si l'espèce a été choisie en fonction de l'environnement, un arbre n'a pas besoin d'être élagué. Il fera sa « toilette » tout seul.

Cependant, les arbres dit d'ornement peuvent, si on le veut vraiment, être élagués, soit pour les modeler et leur donner une forme architecturale, soit parce que l'espèce choisie lors de la plantation ne correspond plus, arrivée à l'âge adulte, aux contraintes du milieu environnant (cas fréquent des espèces à développement important mal adaptées aux espaces restreints qui leur sont attribués), soit pour des raisons sanitaires.

Il faut alors respecter quelques règles simples qui tiennent compte des exigences biologiques et physiologiques de l'arbre, tout en répondant aux contraintes d'un environnement urbain, et satisfont parallèlement à un souci d'esthétisme respectueux des silhouettes caractéristiques de chaque essence.

Angles de coupe et section

Les anciens, qui ne possédaient pas les connaissances scientifiques dont nous bénéficions aujourd'hui, pratiquaient traditionnellement la taille « à l'écu ».



Angle de coupe correct.

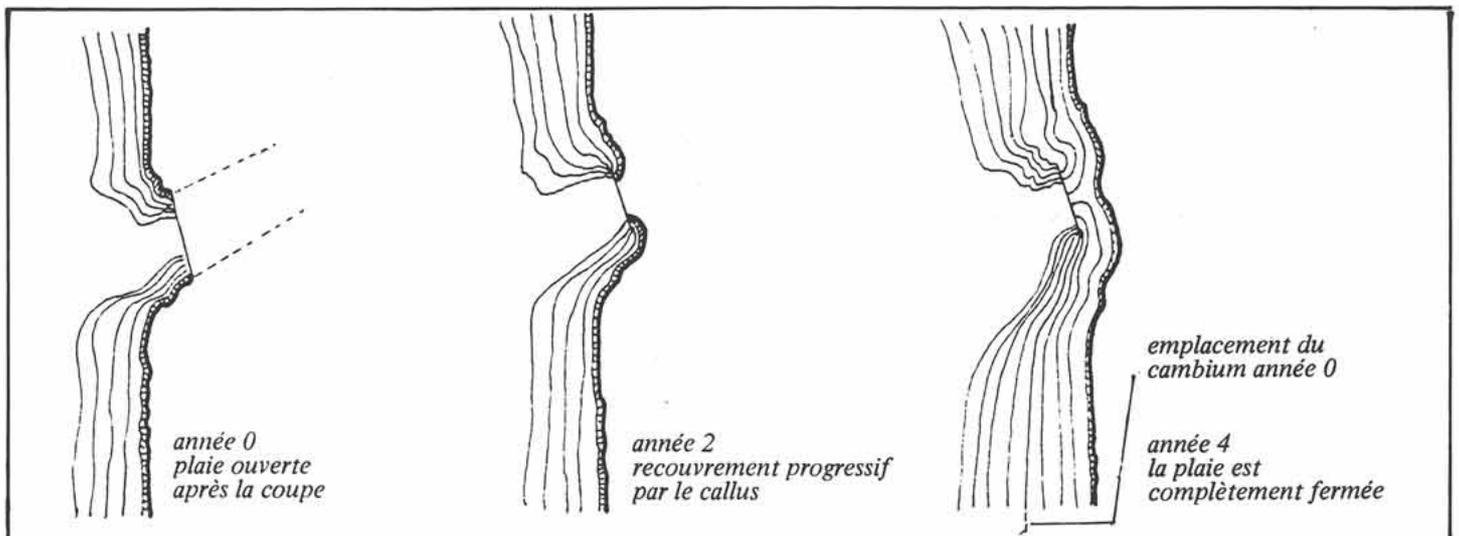
Ils réservaient dans la partie supérieure de l'enfourchement un espace correspondant à l'épaisseur d'une pièce de monnaie et coupaient la branche perpendiculairement à son axe. Cet angle de coupe est aujourd'hui scientifiquement reconnu comme étant le meilleur.

Il permet au cambium de jouer pleinement son rôle de cicatrisant en formant un col qui va recouvrir la plaie et limiter au mieux les risques de pourrissement.

Mais cela ne sera possible que si la section n'est pas trop importante. Elle ne doit pas excéder un diamètre compris entre 8 et 10 cm. C'est dire qu'en aucun cas les branches maîtresses ou porteuses ne doivent être touchées.

Priorité à la formation

Des tailles de formation doivent être effectuées dès la plantation de l'arbre. Elles vont conditionner son développement et l'adapter aux différentes contraintes de son environnement. Lorsqu'elles sont pratiquées sur de jeunes branches, la cicatrisation se déroule sans incident.





Ces tailles permettent de donner à la tige une forme correcte. L'élagage progressif et régulier des branches les plus basses permet de régler la hauteur sous couronne de l'arbre (choix important qui, par exemple, évite plus tard les gênes pour la circulation).

Dans un second temps, la taille va consister à obtenir une charpente solide, équilibrée et correspondant à une forme désirée et adaptée. Cette forme peut être conduite dans le port naturel de l'arbre ou vers un port artificiel, soit pour des raisons esthétiques ou des raisons dues à des contraintes liées à l'emplacement.

Ces opérations, correctement menées, vont permettre d'éviter par la suite des interventions trop brutales, de limiter leur nombre et d'en faciliter l'exécution. On estime que ces tailles de formation sont à effectuer tous les deux ans jusqu'à

l'âge de 10 ans puis tous les 4 à 5 ans jusqu'à 20 ans, et au-delà, tous les 10 ans.

La formation n'est cependant pas la panacée universelle. Il convient de bien choisir les essences en fonction de l'implantation et de l'envergure de l'arbre à l'âge adulte.

Élagage léger et éclaircissage

Les tailles de formation vont structurer l'arbre. Par la suite, un élagage léger visant à maintenir un bon état sanitaire et l'équilibre de la ramure est suffisant. Il va consister à couper les branches mortes ou malades, à supprimer les pousses mal orientées ou en surnombre, les gourmands (qui absorbent la sève au détriment de la branche porteuse ou du tronc), les drageons (rejets sortant de terre à

partir des racines qui « pompent » la vitalité de l'arbre).

L'éclaircissage permet d'alléger la charpente sans modifier le volume de l'arbre. Une partie des ramifications va être supprimée, donnant ainsi plus de transparence à l'arbre. C'est une méthode qui a l'avantage de réduire considérablement les problèmes d'ombrage. Elle est nettement préférable et plus efficace que ces fameuses « coupes à zéro ».

La bonne époque

En France, il est de tradition d'élaguer entre l'automne et le début du printemps, c'est-à-dire pendant le repos végétatif.

Nos voisins Anglais, Suisses et Allemands le pratiquent toute l'année sans aucun inconvénient pour les arbres.

Certains spécialistes recommandent de tailler pendant la période végétative afin de faciliter la cicatrisation.

En fait, si l'on excepte la période de développement de la feuille ou le moment de sa chute et le gel, et si les coupes sont faites en respectant les principes qui ont été énoncés, il est possible d'intervenir toute l'année. Cependant, il faut prendre en considération les exigences et les réactions de certaines espèces. Ainsi, pour les peupliers, bouleaux, érables, essences à forte poussée de sève au moment du réveil de la végétation - mars à mai - il est préférable d'agir à un autre moment.

L'avantage des tailles hivernales est d'éviter la multiplication des gourmands et la dissémination des maladies. Par contre, la cicatrisation sera plus longue. Il n'y a donc pas une bonne période pour tailler, mais des règles essentielles à respecter.

Opérations rentables

Pour les Collectivités, l'aspect financier reste un argument majeur.

A première vue, le coût direct des tailles douces semble plus élevé que celui des élagages drastiques.

Mais pour effectuer une comparaison valable, il faut tenir compte de tous les paramètres et en particulier des coûts annexes.

Si la taille douce oblige à des opérations plus fréquentes (tous les 2 à 3 ans sauf pour l'éclaircissage, tous les 10 à 15 ans) que la taille radicale (tous les 7 à 10 ans), les frais annexes sont beaucoup plus importants dans ce deuxième cas. En effet, plus la taille est importante, plus les opérations de descente des branches, de broyage et d'évacuation des déchets sont longues et donc coûteuses.



Dossier : élagage

D'autre part, si certaines considérations sont difficilement chiffrables, comme la valeur patrimoniale et/ou paysagère, on peut sans nul doute prendre en compte les coûts indirects de la dégradation biologique de l'arbre lorsqu'il a été taillé, à savoir : la réduction de sa longévité, sa vulnérabilité aux agents pathogènes qui entraîne des frais de soins, voire son remplacement.

Aujourd'hui, les services gestionnaires responsables de notre « patrimoine vert urbain » et les particuliers s'intéressent de plus en plus aux méthodes de tailles douces, qui ajoutent aux avantages d'ordre esthétique et sanitaire des frais financiers, à terme, moins élevés.

Nous n'avons pu aborder ici tous les problèmes relatifs à l'élagage. Pour en savoir

plus, nous vous conseillons un ouvrage très complet : « l'élagage, la taille des arbres d'ornement » par Emmanuel MICHAU - Ed. Institut de développement forestier - 1985 - 304 pages - 150 F (23, avenue Bosquet - 75007 PARIS).

Cet ouvrage peut être consulté à la Maison du Parc.

Autres publications :

- Élagage et protection des arbres - Ministère de l'Environnement - Mission du paysage - 10 F - Avenue du Parc de Passy - 75016 PARIS (consultation à la Maison du Parc).

- Ces arbres qu'on aligne - Mission du paysage.

- Arrêtons le massacre - audiovisuel VHS tourné par FR3 Rhône-Alpes - 20 mn - prêt : mission du Paysage.

- Aujourd'hui des arbres, demain des maisons : audiovisuel VHS et SECAM réalisé par la ville de CASTRES - prêt : Mission du Paysage.

- L'arbre est là pour notre plaisir, apprenons à l'entretenir : dossier réalisé par la Mission du Paysage.

- L'arbre dans le bourg - Exposition - 24 panneaux. Service Technique de l'Urbanisme - 64-74 rue de la Fédération - 75015 PARIS.

- Planter aujourd'hui, bâtir demain : exposition - Service Technique de l'Urbanisme

Enfin, une Association est à votre disposition :

- Association « l'arbre pour demain » Mission éducation permanente - 110 Agora - 91000 EVRY - Tél. 60 78 43 72.

Informations

Un aquarius pour l'Yvette

Dans le numéro 2 de notre journal PARC nous avons consacré un dossier sur l'aménagement des rivières.

Le Parc Naturel Régional a en effet entrepris une action de longue haleine en vue de la restauration, avec le concours des communes et du syndicat hydraulique, des rivières du bassin de la haute Yvette.

Ce projet exemplaire s'est vu récompensé lors du 1er colloque international sur la lutte contre la pollution et la sauvegarde du patrimoine aquatique, qui s'est déroulé du 1er au 3 avril dernier à PARIS, en obtenant l'AQUARIUS de bronze pour l'une des meilleures actions françaises ou étrangères en matière de gestion des milieux naturels aquatiques.



Placée sous le patronage du Ministère de l'Environnement et avec le label de l'Année Européenne de l'Environnement, cette manifestation a regroupé de nombreuses personnalités : M. Alain CARIGNON, Ministre Délégué à l'Environnement, M. Paul Louis TENAILLON, Député Président du Conseil Général des Yvelines et chargé actuellement d'une mission officielle sur une réforme du droit de l'eau, M. SANTINI, Secrétaire d'État aux rapatriés, au titre de Président du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, M. de VIRIEU, Directeur des relations interna-

tionales et du développement à Antenne 2.

C'est M. Claude DUMOND, Président du Parc Naturel Régional, Vice-Président du Conseil Général des Yvelines et Maire de Dampierre-en-Yvelines qui a reçu le prix.

Calendrier

Dimanche 20 septembre

Journées portes ouvertes des monuments historiques, une occasion pour découvrir ou redécouvrir ces monuments grands et petits qui font la richesse de notre patrimoine - Brochure disponible à la Maison du Parc.

Dimanche 27 septembre

FESTIVES 87 : Fête du Parc Naturel Régional, de 10 h à 18 h à la Ferme des Granges de Port-Royal.

Dimanche 11 octobre

Journée Départementale de l'Environnement au Château de Dampierre : randonnées pédestres, équestres et cyclistes, expositions et nombreuses initiations aux activités de plein air. Sorties guidées sur le sentier pédagogique de Maincourt de 10 h à 18 h.

Du 9 septembre au 9 novembre de 11 h à 18 h

Fondation de Coubertin - St-Rémy-les-Chevreuse - Exposition BRONZES D'AUTOMNE dans le jardin des Bronzes - œuvres de BOURDELLE et de Joseph BERNARD - du mercredi au dimanche - de 11 h à 18 h.

Pour information, Madame Pascale GREMONT, Conservateur des Collections de la Fondation Coubertin - Tél. 30 52 01 43, poste 412.

DEVENEZ AMIS DU PARC

En adhérant à L'UNION DES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE.

C'est une fédération d'associations participant à la promotion et à la gestion du Parc.

Elle est également ouverte à toute personne intéressée habitant ou non à l'intérieur du périmètre du Parc.

L'adhésion est de 60 F pour l'année en cours

Adressez un chèque à l'ordre de l'Union des Amis du Parc en indiquant vos NOM, PRÉNOM, ADRESSE et TÉLÉPHONE et éventuellement vos centres d'intérêt à l'adresse suivante :

5, place de Luynes, 78460 CHEVREUSE

Renseignements : Maison du Parc, Tél. 30 52 54 65

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

FESTIVALES



10ème fête
du Parc.
Artisans,
bateleurs,
comédiens,
chanteurs,
marionnettes,
jeux,
produits
fermiers,
victuailles,
boissons.
Accès :
route de
Versailles à
Dampierre
C.D. 91 -



par le Musée
National
des Granges
de Port-
Royal.
Navette
assurée de la
gare R.E.R.
de Saint-
Rémy-les-
Chevreuse
(S.A.V.A.C.)
Participation :
10 F
Renseigne-
ments
30.52.54.65.

**DIMANCHE 27 SEPTEMBRE
DE 10h30 A 18h**

FERME DES GRANGES DE PORT ROYAL - YVELINES.

COMMUNE DE MAGNY-LES-HAMEAUX